



MICROFICHE N°

33748

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

1974

ROYAUME TUNISIENNE
Office National de l'huile
Projet de Développement
Rural Interne des Zones
à Vocation Oleicole
FAO/SIDA IUN2

FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS DE PROTECTION
DE LA PRODUCTION OLIVIERE

- 1 - Recensement de l'oléicole - Etudes et enquêtes agro-socio-économiques
- 2 - Institut de l'olivier
- 3 - Sélection oléicole
- 4 - Mise au point des techniques de conservation des olives
- 5 - Evaluation des résultats
- 6 - Création d'un réseau d'exploitations pilotes et supervisées
- 7 - Fertilisation des oliviers
- 8 - Protection sanitaire des oliviers
- 9 - Récolte des olives
- 10 - Régénération des vieux oliviers
- 11 - Greffage des oliviers
- 12 - Création d'un Centre de multiplication de l'olivier
- 13 - Vulgarisation de masse
- 14 - Equipement des producteurs et fourniture de plants d'oliviers
- 15 - Désenclavement
- 16 - Plantations intensives
- 17 - Développement de la culture des graines oléocineuses
- 18 - Formation professionnelle

RECENSEMENT DE L'OLIVIER TUNISIENNE -
ETUDES ET ENQUETES AGRO-SOCIO-ECONOMIQUES

BUT : Disposer d'un ensemble de données statistiques, agroéconomiques, économiques et humaines permettant, notamment :

- d'identifier la situation actuelle ;
- de déterminer et d'analyser les contraintes qui existent ;
- de préciser les potentialités et les priorités ;
- de définir les moyens de tous ordres à mettre en oeuvre, compte tenu des diverses situations que l'on rencontre ainsi que des conditions dans lesquelles se trouvent placés les producteurs ;
- d'établir des programmes et des plans de travail détaillés directement utilisables par les agents chargés de leur exécution ;
- de mesurer l'efficacité des interventions et d'évaluer les résultats obtenus.

DESCRIPTION : Réalisation ou poursuite d'un ensemble de travaux, d'études et d'enquêtes concernant, notamment, les thèmes suivants :

- inventaire de l'olivier tunisien et des huileries, détermination des perspectives d'avenir et établissement d'un plan directeur pour le développement de l'oléiculture, la modernisation des huileries et la création d'huileries nouvelles (particulièrement leur localisation) ;
- enquêtes et études agro-socio-économiques visant à clairement préciser la situation des producteurs des zones d'intervention ;
- études techniques dans les divers domaines de l'oléiculture et de l'oléifaction ;
- études coût-bénéfice au niveau de l'exploitation et des divers travaux afférents à la mise en valeur et à l'exploitation des plantations d'oliviers ;
- établissement de comptes d'exploitation pour les diverses catégories d'exploitants oléicoles ;
- études sur la commercialisation des olives et les liaisons production - oléifaction ;
- mise au point d'une organisation et des modalités de distribution et de recouvrement du crédit consenti aux oléiculteurs et oléifacteurs ;

- élaboration des contrats types à passer avec les producteurs ;
- établissement des programmes de travail régionaux.

REALISATION : Par les spécialistes du Service Technique Production de l'O.N.H. et du Projet, en étroite collaboration et avec la participation de tous les services, organismes et Projets intéressés par les activités qui seront entreprises. Pour chaque thème les modalités d'exécution seront nettement précisées et, chaque fois que de besoin, des groupes de travail constitués. Ce que l'on recherchera, c'est la mise en place d'une organisation souple et efficace, garantissant l'utilisation des études antérieures, et favorisant l'association, dans le cadre d'une économie de moyens et d'une "démultiplication", des spécialistes oeuvrant dans les mêmes disciplines.

MOYENS : Les moyens généraux du Service Technique Production de l'O.N.H. et du Projet, dont 10.000 Dinars affectés au recensement de l'oléagine tunisienne, ainsi que ceux qui seront dégagés par les divers services, organismes et Projets participant aux actions.

INSTITUT DE L'OLIVIER ET DES OLÉAGINEUX

BUT : Doter la Tunisie d'une structure efficace et permanente; ayant pour but :

- d'aider à la définition d'une politique nationale de valorisation de l'oléiculture et des oléagineux ;
- d'orienter les actions relatives à l'amélioration et au développement technique et économique de cet important secteur.

DESCRIPTION :

- 1 - Trouver, animer, coordonner et harmoniser les activités et travaux des divers organismes (instituts - services - autres structures publiques et privées) intervenant à quelque titre que ce soit dans les domaines de l'oléiculture, des industries oléicoles et des oléagineux.
- 2 - Entreprendre des études, expérimentations, mises au point et démonstrations complémentaires de celles conduites par ces organismes ou concernant des sujets non couverts par eux.
- 3 - Mettre éventuellement à leur disposition les moyens supplémentaires nécessaires à l'exécution de tâches définies (contrats de recherche ou d'étude).
- 4 - Effectuer l'analyse et la synthèse des résultats obtenus afin : de conseiller le Gouvernement pour la détermination de sa politique oléicole et des oléagineux, de permettre la vulgarisation des innovations techniques, et de concourir à l'exécution des programmes de formation professionnelle des cadres et des producteurs.
- 5 - Entrer en contact avec les organismes étrangers ayant les mêmes compétences en vue de profiter de l'expérience acquise et de promouvoir une action au niveau régional.

REALISATION : Par l'Office National de l'Huile et le Projet, en collaboration avec l'INRA et l'IPAT, l'Institut, placé sous la tutelle de l'O.N.H., sera doté d'une autonomie financière et de gestion.

MOYENS :

Les moyens prévus pour 1973-74 seront fournis par l'O.N.H. et se décomposent comme suit :

Montant des crédits (Dinars)

- <u>Personnel</u>	14.000
2 consultants, 1 agronome (Directeur de l'Institut), 1 entomologiste, 1 ingénieur des industries oléicoles, 1 économiste, 4 assistants, personnel de bureau et ouvriers spécialisés	
- <u>Équipement :</u>	
Divers matériels d'équipement, aménagement et équipement des locaux, etc....	24.000
- Contrats avec l'IRAT et l'IAT	10.000
- Frais de fonctionnement	2.000
TOTAL	50.000

SELECTION CLONALE

BUT : Permettre la réalisation des plantations d'oliviers à partir de plants sélectionnés, existe-t-elle en Tunisie de clones plus productifs et plus riches en huile que d'autres.

Réaliser les arbres réputés les meilleurs en vue d'effectuer une sélection clonale progressive.

Assurer l'approvisionnement de la serre de multiplication de l'olivier sous brumisation (que le Projet doit installer et exploiter) en boutures issues de plants de qualité.

DESCRIPTION : Les activités qui seront menées concernant :

- le choix de producteurs connaissant bien leurs olivettes et pouvant indiquer les arbres réputés hautement productifs en olives à teneur en huile élevée ;
- l'identification de ces arbres par les spécialistes et la sélection de ceux pour lesquels des observations doivent être faites ;
- le prélèvement sur ces arbres, à plusieurs périodes, d'échantillons d'olives en vue de la détermination de la teneur en huile ;
- le pesage des récoltes : chaque arbre att. d'en connaître le rendement ;
- l'exploitation et l'analyse des résultats, puis l'orientation et la mise au point des programmes ultérieurs qui porteront sur la poursuite de l'action et aussi sur la multiplication en serre de nébulisation des clones présentant le plus grand intérêt.

REALISATION : La recherche des producteurs susceptibles de participer à l'opération sera effectuée par les Centres Régionaux de l'O.M.E. et les C.T.D.A. qui sont en contact direct des oléiculteurs. Il ne s'agit pas de conduire des enquêtes, mais plus simplement de communiquer les noms des exploitants réputés avoir une bonne connaissance de leurs olivettes.

L'identification des arbres et leur sélection sera assurée par les deux ingénieurs tunisiens recrutés pour le Projet qui seront conseillés par Messieurs Elant et Deront, spécialistes en oléiculture du Projet, ainsi que par les spécialistes de l'INRA.

Les prélèvements seront effectués, selon les possibilités, par des agents de l'O.N.D., du Projet, du C.R.D.A., ou recrutés temporairement par le Projet.

L'exploitation, l'analyse des résultats et la mise au point des programmes ultérieurs seront effectuées par les spécialistes du Projet, en étroite collaboration avec les spécialistes de l'INSTAT et de l'IPAT.

MOYENS : Les crédits nécessaires à la réalisation des actions prévues en 1972-73 sont détaillés ci-dessous :

Désignation des dépenses	Montant (Dinars)	
	Gouvernement Tunisien	Gouvernement Suédois
1. Personnel	2.000	
2. Matériel et fournitures	1.500	3.000
3. Prélèvement échantillons	3.000	
TOTAL	6.500	3.000

MISE AU POINT DES TECHNIQUES DE
CONSERVATION DES OLIVES

- BUT :**
- Former des personnels spécialisés en matière de conservation des olives.
 - Apporter une aide technique aux conserveurs.

DESCRIPTION : Aux fins sus-visées, il est envisagé de créer un "Laboratoire pour l'Industrie de la Conserve d'Olives" ayant pour mission :

- d'étudier les méthodes de fabrication les plus adaptées aux conditions locales tunisiennes et celles répondant le mieux aux exigences du marché international;
- de suivre le comportement des diverses variétés d'olives de conserve cultivées en Tunisie, en fonction des diverses méthodes de fabrication ;
- d'étudier les anomalies et accidents intervenant fréquemment lors de la fabrication et de la conservation des olives de table et de mettre au point les remèdes appropriés;
- d'effectuer des tâches de démonstration et de formation.

REALISATION : Le "Laboratoire pour l'Industrie et la Conserve d'Olives" sera créé auprès du Centre de Tunis de l'O.M.H. et installé dans des bâtiments existants à Sedjoum qui seront aménagés par les soins de l'O.M.H. Ce Laboratoire sera confié au spécialiste tunisien de l'Industrie Agricole qui doit être affecté au Projet FAO-SIDA-TUN 2, auquel sera donné un complément de formation spécialisée, grâce à une bourse du Projet, auprès de l'Institut des Matières Grasses de Séville (durée du stage : 3 mois). Ce spécialiste sera secondé par deux adjoints techniques durant les campagnes de fabrication et les périodes de déroulement des essais.

MOYENS : Le programme pour 1973-74 comporte la formation du personnel ainsi que l'aménagement du Laboratoire et de l'installation expérimentale; ce programme nécessite un crédit de 10.000 Dinars, fourni par le Projet FAO-SIDA-TUN 2.

EVALUATION DES RESULTATS

BUT : Mettre en place une organisation et des moyens permettant une évaluation continue des résultats obtenus par le projet, tant en ce qui concerne l'exécution des programmes proprement dits que l'impact des actions.

DESCRIPTION : Des activités seront menées pour appréhender clairement la situation de départ dans chaque zone d'intervention du projet et préciser les mesures à prendre en vue de l'évaluation continue des résultats obtenus. Elles concerneront :

- d'une part,

- . le découpage de chaque zone d'intervention en sous-zones homogènes
- . l'établissement, pour chaque sous-zone, de la liste des exploitations et des exploitants ;
- . la conduite d'enquêtes détaillées par sondage pour des échantillons choisis par l'INS en fonction de l'objectif que l'on se propose d'atteindre.

- d'autre part,

- . pour chaque zone et sous-zone, la liste des actions devant être entreprises avec des indications relatives aux objectifs et aux "mesures" pouvant être effectuées ;
- . la détermination des indicateurs de tous ordres (non seulement économiques et techniques mais aussi sociologiques et humains) à retenir pour permettre l'évaluation continue des résultats obtenus ;
- . la définition de l'organisation, des procédures et des moyens à mettre en œuvre à cet effet

REALISATION : Par l'O.N.R. et le Projet en étroite collaboration avec l'Institut National des Statistiques, l'Institut National Agronomique, la Direction de la Production Agricole, les C.D.P.A. concernés et le C.E.D.E.S., qui seront étroitement associés à toutes les activités afférentes à l'évaluation des résultats.

A l'échelon central, une Commission sera chargée de la conception, de l'organisation générale, de la supervision et du contrôle de l'exécution de tous les travaux.

A l'échelon régional, il sera constitué, pour chaque zone d'intervention, une équipe qui sera responsable de la mise en oeuvre des programmes, du contrôle de leur exécution et de l'exploitation des données recueillies.

MOYENS : Les crédits nécessités par l'intervention de l'INS et du CERS sont de l'ordre de 5.000 Dinars.

Les autres dépenses sont inscrites aux budgets de fonctionnement des C.E.A., de l'U.N.E. et du Projet.

CREATION D'UN RESEAU D'EXPLOITATIONS PILOTES ET SUPERVISEES

BUT : Disposer d'un réseau d'exploitations "démonstratives" devant faire "tache d'huile", et apporter, sur une base contractuelle, une aide technique et matérielle couvrant :

- pour les exploitations pilotes, tous les besoins de l'exploitation dans le cadre de plans de mise en valeur et de culture établis en plein accord avec chaque exploitant, et de telle manière que l'on agisse sur l'ensemble des facteurs de production ;
- pour les exploitations supervisées, les besoins reconnus comme étant déterminants pour entraîner une intensification de la productivité et de la production, les interventions, librement acceptées par chaque exploitant, concernant les facteurs limitants.

Sur la base des résultats obtenus par les organismes de recherche, le Projet et certains producteurs, mettre au point les méthodes et techniques reconnues comme étant susceptibles d'être vulgarisées sur une grande échelle (liaison entre recherche et vulgarisation - adaptation des méthodes et techniques aux conditions dans lesquelles se trouvent placés les exploitants).

Faciliter la conduite des études techniques, économiques et humaines (cf. fiche N° 1 : enquêtes - résultats économiques et techniques - coûts de production - comptes d'exploitation - etc...).

DESCRIPTION : Création, en 1973-1974, de 50 exploitations pilotes et 250 exploitations supervisées implantées dans les dix Régions comprises dans les zones d'intervention du Projet (en moyenne : 5 exploitations pilotes et 25 exploitations supervisées par Région).

REALISATION : Par les spécialistes du Service Technique Production de l'I.C.R.H., du Projet et des C.R.D.A., conformément aux dispositions générales arrêtées par Monsieur le Ministre de l'Agriculture en ce qui concerne l'exécution des programmes de travail du Projet.

MOYENS : Les moyens généraux de l'I.C.R.H., du Projet et des C.R.D.A., et notamment ceux décrits dans les fiches relatives à l'aide technique et matérielle que l'I.C.R.H. et le Projet apporteront aux producteurs (fiches N° 7 à 12).

FERTILISATION DES OLIVIERS

BUT : Obtenir une fumure azotée régulière des oliviers du Nord de la Tunisie, où la pluviométrie est suffisante, chaque fois que les plantations sont situées sur bons sols et entretenues convenablement.

Obtenir que dans le Centre et le Sud de la Tunisie une fumure azotée soit appliquée chaque fois que la pluviométrie est suffisante, et les plantations situées sur bons sols et entretenues convenablement.

Sur la base des travaux effectués par l'Institut National de la Recherche Agronomique, conduire des essais d'adaptation et de démonstration ayant pour objet la mise au point de formules de fumures plus complètes, compte tenu des diverses situations des plantations.

DESCRIPTION : Dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation, fourniture d'engrais azotés (ammonitrate 33 2) aux producteurs à raison de 1 kg d'azote par (soit 3 kg d'ammonitrate) par arbre. Épanche des engrais en une ou deux fois (automne - printemps) selon la pluviométrie et les régions.

Paiement des engrais au comptant ou après commercialisation de la récolte d'olives :

- pour les engrais payés au comptant, octroi d'une subvention de 15 % sur leur valeur ;
- pour les engrais cédés à crédit, octroi d'une subvention de 10 %.

Engagement contractuel pris par les bénéficiaires de suivre les directives des services techniques et de n'utiliser les engrais mis à leur disposition que pour la fumure des plantations objet de leurs demandes.

Opération devant porter, si les conditions atmosphériques sont favorables, sur 5.000.000 d'arbres (2,5 dans le Nord - 1,5 dans le Centre, 1 dans le Sud).

Par ailleurs, des démonstrations seront entreprises sur des exploitations pilotes et supervisées afin de tester, sur la base des résultats obtenus par la recherche, les fumures plus complètes ou plus importantes. Dans ce cas, les engrais seront fournis gratuitement. Cette activité portera sur 10.000 arbres appartenant à 100 producteurs.

REALISATION : Par l'U.N.E., le Projet et les C.D.A., en collaboration avec l'INRA et la Division de la Vulgarisation Agricole.

MOYENS : 15.000 tonnes d'engrais à 33 %.

Opérations	N° de d'arbres (000)	Financement (1)			Origine des crédits			
		Produce- teurs	Subven- tions	Prêts	P. N. U.		Projet	
					Subv.	Prêts	Subv.	Prêts
- Fumure azotée								
. Nord - Comptant	1.250	106.250	18.750	-	14.750	-	4.000	-
- Crédit	11.250	-	112.500	112.500	10.000	90.000	2.500	22.500
. Centre - Comptant	750	63.750	11.250	-	9.250	-	2.000	-
- Crédit	750	-	7.500	67.500	6.000	54.000	1.500	13.500
. Sud - Comptant	500	42.500	7.500	-	6.000	-	1.500	-
- Crédit	500	-	5.000	45.000	4.000	36.000	1.000	9.000
Total partiel	5.000	212.500	62.500	225.000	50.000	100.000	12.500	45.000
- Essais de fertilisa- tion								
. Nord	14	-	2.800	-	-	-	2.800	-
. Centre	2	-	350	-	-	-	350	-
. Sud	2	-	350	-	-	-	350	-
Total partiel	18	-	3.500	-	-	-	3.500	-
TOTAL GENERAL	5.018	212.500	66.000	225.000	50.000	100.000	16.000	45.000

(1) 0,100 D. par arbre pour la fumure azotée.
0,200 D. par arbre pour les essais.

PROTECTION SANITAIRE DES OLIVIERS

BUT : Améliorer l'organisation et renforcer les moyens de lutte contre les maladies et ravageurs de l'olivier qui sont responsables de pertes ou de manque à gagner atteignant, dans certaines zones, un pourcentage important des récoltes, et qui vont en s'accroissant.

Effectuer dans les régions infestées les traitements généralisés justifiés nécessaires, notamment contre le complexe psylle - taïgne, le dacus et les étourneaux.

Conduire des essais relatifs à l'utilisation, dans les régions où l'eau est rare, de pulvérisateurs à "ultra bas volume".

DESCRIPTION

Désignation	Surfaces (ha)				Coût (Dinars) par hectare	
	Nord	Centre	Sud	Total	Produits	Intervention
Psylle et taïgne	5.000	10.000	35.000	50.000	0,750	0,750
Dacus	2.000	8.000	20.000	30.000	1,000	1,000
Hyléssine et pyrale	5.000	-	-	5.000	1,600	2,000
Cochenille	1.500	-	-	1.500	10,000	2,500
Étourneaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13.500	18.000	55.000	86.500	-	-

REALISATION : Par l'O.N.H., le Projet, la Division de la Défense des Cultures, la S.M.A. et les producteurs.

MOYENS :

Désignation	C.M.B.	Projet		Total
		St. Su-1 nisien	St. Suédois	
- Achat de 5 pulvérisateurs à ultra bas volume	5.000	-	3.000	8.000
- Lutte contre les mala- dies et ravageurs				
. psylla et teigne	63.000	7.000	5.000	75.000
. diasp	30.250	5.000	3.000	38.250
. hyalène et pyrale	13.000	3.000	2.000	18.000
. cochenille	18.750	-	-	18.750
. étourneaux	10.000	-	-	10.000
TOTAL	140.000	15.000	10.000	165.000

RÉCOLTE DES OLIVES

BUT : À l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays oléicoles, étudier l'intérêt présent par l'utilisation de certains matériels de récolte, notamment : matériel de récolte mécanique, filets plastiques et caisses plastiques.

DESCRIPTION : Conduire des essais de récolte mécanique, dans le cadre d'un accord passé entre :

- d'une part, l'O.M.H., le Projet et l'O.T.D. ;
- d'autre part, la FIC, le Projet FIC-Espagne 21 et la Société ITALIA.

Utiliser pour la récolte des oliviers du complexe oléicole de Puigra des filets et caisses plastiques afin de déterminer l'intérêt de ces matériels sur les plans économique et technique.

REALISATION : Par les spécialistes de l'O.M.H. et du Projet, en collaboration avec les services et organismes intéressés.

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.M.H., du Projet, des O.T.D. et de l'O.T.D. Un crédit de 1.000 Pinaris est réservé à l'achat de filets et caisses plastiques. Un crédit complémentaire estimé à 2.000 Pinaris, est nécessaire pour les essais de récolte mécanique.

REGENERATION DES VIEUX OLIVIERES

BUT : Montrer l'intérêt de la régénération des vieux oliviers improductifs ou peu productifs qui actuellement sont au nombre de 3.600.000.

Dans ce but, conduire un ensemble d'actions incitatives et démonstratives visant à sensibiliser les oléiculteurs concernés, notamment ceux du Sahel de Sousse où se trouvent près de 50 % des oliviers sénescents.

Compte tenu de la grande qualité des résultats obtenus, diffuser les méthodes et techniques mises au point par l'INRAT dans sa station du Et Teouz.

DESCRIPTION : Implantation chez des producteurs privés d'un réseau de parcelles de démonstration. Octroi aux producteurs participant à l'opération d'une assistance technique et de subventions. Le montant de la subvention est fixé à 2 D, par arbre, versés en 5 tranches annuelles (2,800 la 1ère année et 2,300 pour chacune des 4 années suivantes). La subvention a été calculée de manière à couvrir les frais engagés, le manque à gagner résultant de l'absence de récolte pendant 4 ans et les dépenses supplémentaires relatives à l'entretien des arbres en attendant leur remise en production.

REALISATION : Par l'O.N.R., le Projet et les C.R.D.A., en étroite collaboration avec les spécialistes de l'INRAT. Le programme 1973-1974 concerne 1.275 arbres répartis sur une trentaine d'exploitations privées, ainsi que 20.000 arbres appartenant à l'O.T.O. Dans ce dernier cas seule une assistance technique est apportée.

MOYENS : Ceux de l'O.N.R., du Projet, de l'INRAT et des C.R.D.A. Pour 1973-1974, un crédit de 1.050 Dinars a été ouvert dont 800 Dinars provenant du Projet et 250 Dinars de l'O.N.R.

GREFFAGE D'OLIVIERS ET D'OLIVASTRES

FUT : - Etablir de nouvelles plantations d'oliviers par greffage d'olivastres se trouvant sur des terrains déjà préparés.

- Changer les variétés de certaines plantations d'oliviers.

- Mettre au point une nouvelle méthode : le greffage sur racine.

DESCRIPTION : - Accorder une aide technique et une subvention aux oléiculteurs qui accepteraient de changer les variétés comprises dans leurs plantations. La subvention sera de 1 Dinir par arbre greffé; elle sera versée aux oléiculteurs en 4 tranches annuelles égales.

- Effectuer le greffage des olivastres dont l'exploitation sera ensuite assurée, dans le cadre d'une opération générale de mise en valeur, par les agriculteurs eux-mêmes.

- Conduire directement les essais de greffage sur racines, qui seront effectués, à titre démonstratif, sur des terres de l'O.N.H.

REALISATION : - Les opérations sont à mener par les spécialistes du Projet et les agents de l'O.N.H. Elles porteront sur le greffage en oliviers de table de 15.500 arbres (dans le Nord, à Gabès et à Gafsa), sur le greffage de 15.000 olivastres ainsi que sur une démonstration de greffage sur racines pour 200 arbres.

MOYENS : Le greffage nécessitera, en 1973-74, un crédit global de 4.700 Dinars provenant à concurrence de 2.200 Dinars de Projet et de 2.500 Dinars de l'O.N.H.

CRÉATION D'UN CENTRE DE MULTIPLICATION DE L'OLIVIER

OBJET : Remédier à la situation actuelle créée tant de ce que de graves difficultés sont rencontrées pour la fourniture aux producteurs de plants de qualité.

Assurer l'approvisionnement en plants de variétés actuellement introuvables (oliviers de table notamment).

Permettre la multiplication de clones sélectionnés pour toutes les variétés, plus particulièrement Chetoui et Chentali qui constituent la base de l'oléiculture tunisienne.

Augmenter la productivité des olivettes, tant en ce qui concerne le rendement que la teneur en huile.

Favoriser le développement des plantations d'oliviers de table dont la production est assurée de larges débouchés.

DESCRIPTION : Pour atteindre le but sus-visé, un centre de multiplication de l'olivier sera implanté en 1973-1974 sur une parcelle de 7 ha environ, située à La Manouba.

Il permettra de produire : 25.000 plants en 1974, 125.000 en 1975, 225.000 en 1976, 300.000 par an à partir de 1977.

Ce centre comprendra :

- des carrés de pieds-mères provenant de toutes les souches variétales sélectionnées en Tunisie ou importées, susceptibles d'être multipliées ;
- une serre vitrée de 740 m² couverte dont 340 m² avec tablettes de bouturage et 400 m² pour machinerie, préparation des boutures et empotage après enracinement, circulation, etc... Cette serre sera équipée d'un dispositif de brumisation et d'un chauffage de fond pour les tablettes ;
- local (200 m²) équipé (broyeur et malaxeur) pour la préparation et le stockage des mélanges terreux et la désinfection du substrat (pour tablettes de bouturage) ;
- hangar (100 m²) pour le matériel ainsi que bureaux (50 m²) ;
- serre plastique ou orbrère de 1.700 m² pour le durcissement des plants avant livraison aux pépiniéristes et producteurs.

REALISATION : L'Office National de l'Huile (Service Technique Production) est responsable de la création du Centre de Multiplication de l'Olivier et de sa gestion.

Il bénéficiera de l'assistance technique et financière du Projet FAO-SIDA-TUN 2.

Les programmes sont établis en étroite collaboration avec la Direction de la Production Agricole et ses services extérieurs, l'INRA, l'INAT, les CADA, l'UNAT et la CCSTP.

MOYENS : Les dépenses nécessitées par la création du Centre et son fonctionnement durant l'exercice 1973-1974 s'élèvent au total à : 97.000 Dinars, dont 74.500 Dinars au titre de l'équipement et 22.500 Dinars au titre du fonctionnement. Le Gouvernement Tunisien (G.N.P.) contribuera à ces dépenses à concurrence de 44.500 Dinars et le Gouvernement Suédois (SIDA) dans la limite de 52.500 D.

VULGARISATION AGRICOLE

BUT : Appuyer par des campagnes d'information et de vulgarisation l'ensemble des actions de promotion de la production agricole qui seront conduites par l'ONP et le Projet.

DESCRIPTION :

- préparation et réalisation d'émissions de radio et de télévision (3.000 D.) ;
- édition de plaquettes et de brochures de vulgarisation (2.500 F.) ;
- production de diapositives et de films fixes (1.000 D.) ;
- organisation de manifestations économiques (2.500 D.) ;
- organisation de concours culturels (2.000 D.) ;
- organisation de démonstrations (2.000 D.) ;
- acquisition de moyens audio-visuels en complément de ceux dont est doté le Projet (2.000 F.).

REALISATION : Par l'O.N.P. et le Projet en étroite collaboration et avec la participation de la Division de la Vulgarisation, les C.R.D.A., la S.T.T. et les services spécialisés de la FAO (Rome et Tunis).

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.N.P., du Projet, de la Division de la Vulgarisation, des C.R.D.A., de la S.T.T. et de la FAO. Un crédit spécial de 15.000 Dinars a été accordé par l'O.N.P.

VULGARISATION AGRICOLE

FUT : Appuyer par des campagnes d'information et de vulgarisation l'ensemble des actions de promotion de la production agricole qui seront conduites par l'ONP et le Projet.

DESCRIPTION :

- préparation et réalisation d'émissions de radio et de télévision (3.000 D.) ;
- édition de plaquettes et de brochures de vulgarisation (2.500 F.) ;
- production de diapositives et de films fixes (1.000 D.) ;
- organisation de manifestations économiques (2.500 D.) ;
- organisation de concours culturels (2.000 D.) ;
- organisation de démonstrations (2.000 D.) ;
- acquisition de moyens audio-visuels en complément de ceux dont est doté le Projet (2.000 F.).

REALISATION : Par l'O.N.P. et le Projet en étroite collaboration et avec la participation de la Division de la Vulgarisation, les C.R.D.A., la S.T.T. et les services spécialisés de la FAO (Rome et Tunis).

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.N.P., du Projet, de la Division de la Vulgarisation, des C.R.D.A., de la S.T.T. et de la FAO. Un crédit spécial de 15.000 Dinars a été accordé par l'O.N.P.

EQUIPEMENT DES PRODUCTEURS

OBJET : Dans le cadre des activités d'amélioration et d'intensification de la productivité et de la production du secteur oléicole, fournir aux producteurs certains des moyens leur faisant actuellement défaut, afin de permettre l'application des méthodes et techniques recommandées par les spécialistes.

DESCRIPTION : En complément de l'aide matérielle fournie au titre des opérations spécifiques décrites dans les fiches 7 - 8 - 10 - 15 et 16, -accorder aux oléiculteurs et aux oléificateurs, le plus souvent en nature, des prêts et des subventions. Les subventions visent à abaisser le coût de matériaux ou de produits dont on souhaite généraliser l'emploi, ou à aider à la constitution de coopératives de services et de groupements ayant notamment pour objet l'utilisation en commun de moyens de production.

L'assistance ainsi fournie sera toujours accompagnée d'une aide technique (vulgarisation - formation) de manière à faciliter l'application des innovations proposées, à assurer le succès des actions entreprises et à garantir le respect des engagements contractuels pris par les bénéficiaires.

REALISATION : Par l'A.D.M., le Projet et les C.B.D.A., dans le cadre des attributions de ces organismes, et conformément aux dispositions du plan d'opérations du Projet ainsi qu'à celles afférentes à l'utilisation du Fonds de promotion de l'oléiculture et du Fonds de roulement du Projet.

MOYENS :

en Dinars

Désignation des opérations	Projet (5)		Service Technique Producteur		Total	
	Subven- tions	Prêts	Subven- tions	Prêts	Subven- tions	Prêts
- Equipement des oléiculteurs						
. constitution d'un stock de matériel de lutte contre les parasites, pour rétrocessions	-	-	25.000	-	25.000	-
. subventions pour abaissement du coût de certains matériels de lutte contre les parasites	5.000	-	-	-	5.000	-
. subventions aux exploitations pilotes et supervisées (1)	10.000	-	-	-	10.000	-
. Crédits à moyen terme	-	140.000	-	35.000	-	175.000
- Equipement des coopératives de service (2)	17.500	180.000	-	-	17.500	180.000
- Avances sur récoltes	-	45.000	-	100.000	-	145.000
- Fourniture de plants d'oliviers	2.500	-	-	28.000	2.500	28.000
- Remise en état et modernisation des huileries (3)	-	50.000	30.000	155.000	30.000	205.000
- Création d'huileries coopératives (4)	10.000	75.000	-	-	10.000	75.000
TOTAL	45.000	490.000	55.000	318.000	100.000	808.000

(1) de l'ordre de 80 D. par exploitation pilote (50) et de 25 D. par exploitation supervisée (25), pour aider à la constitution d'un équipement répondant aux besoins.

(2) 2.500 D. pour chacune des 7 coopératives dont la création est prévue.

(3) Les 30.000 D. de subventions constituant en fait une dotation budgétaire particulière pour l'octroi de prêts relatifs à la construction de piles de stockage.

(4) 10.000 D. de subventions à répartir entre les 3 huileries coopératives dont la création est prévue.

(5) Les ressources du Projet sont destinées au financement des opérations se déroulant dans les zones d'intervention du Projet (10 Délégations).

DESSENCHEMENT

BUT : Mettre au point des méthodes et une organisation opérationnelle permettant de réaliser le desenchement des plantations d'oliviers, compte-tenu des conditions dans lesquelles se trouvent placés les agriculteurs et des moyens dont ils disposent. Dans le Centre de la Tunisie 135.000 hectares d'oliviers sont envahis par le chioyent.

DESCRIPTION : Le problème qui se pose n'est pas technique, il est d'ordre économique et humain. Des études seront donc conduites pour des cas concrets en nombre limité. Il est envisagé l'équipement de 2 ou 3 coopératives de services qui effectueront les travaux pour le compte de certains de leurs adhérents pouvant être choisis parmi les exploitants pilotes. De même, l'équipement en cheptel de trait et en petit matériel sera encouragé. Afin de garantir le succès de l'opération, qui doit être fortement soutenue, le programme 1973-1974 ne portera que sur 200 ha.

REALISATION : Par l'I.N.P., le Projet et les C.R.D.A. en étroite collaboration avec les Projets PAM 482 et TUN 525.

MOYENS : Ceux de l'I.N.P., du Projet, des C.R.D.A. et des Projets PAM 482 et TUN 525. Des prêts d'un montant global de 15.000 Dinars pourront être accordés pour l'achat des équipements. Si besoin est (en fonction des études et de l'aide matérielle du PAM 482) des subventions seront accordées.

PLANTATIONS INTENSIVES

- BUT :
- Généralisation dans les terres irriguées d'une méthode de plantation ayant donné d'excellents résultats dans d'autres pays (Italie et Maroc).
 - Développement de plantations d'oliviers à haute rentabilité, en vue de la production notamment d'olives de table.

- DESCRIPTION :
- Etablissement, chez environ 30 producteurs, de 80 hectares de plantations intensives ayant un caractère démonstratif.
 - Réalisation des plantations (densité moyenne de 350 arbres/ha) sur d'excellents terrains bénéficiant de l'irrigation et dans les meilleures conditions techniques.
 - Contrat de plantation définissant les prescriptions des services techniques à respecter par les oléiculteurs. Ces derniers reçoivent une subvention constituée par la fourniture gratuite des plants de variétés de conserve (80 D/ha) et des engrais chimiques pour la fumure de fond (80 D/ha). En outre, des prêts sont accordés pour permettre aux producteurs de réaliser de telles plantations et d'en assurer l'entretien pendant les trois premières années (300 D/ha, dont 200 D. la 1ère année et 50 D. la 2ème et la 3ème).

Les prêts proviennent des crédits du Fonds de Développement de l'oléiculture et du Fonds de roulement du Projet FAO-SIDA-TUN 2, tandis que les subventions seront accordées sur les ressources de l'O.N.P. ou du Projet.

REALISATION : Les opérations seront réalisées par l'O.N.P. et le Projet, en étroite collaboration avec l'INRA et les C.R.D.A. concernés.

MOYENS : Pour 1973-74, le financement des opérations est assuré de la manière suivante :

- Subvention à la production : 10.200 D. dont 6.200 D. provenant du Projet et 2.000 D. fournis par l'O.N.P.
- Crédit à la production : 12.000 D. en provenance du Projet.

DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DES
GRAINS OLÉAGINEUXES

OBJET : Développer la culture du tournesol en sec et à l'irrigation, compte tenu des besoins de la Tunisie tant en ce qui concerne les tourteaux destinés à l'alimentation du bétail que l'huile de graines.

Permettre, dans certaines régions du Nord de la Tunisie, l'introduction d'une culture facilitant les assolements.

Cultiver 15.000 hectares de tournesol au terme du plan quadriennal en cours.

DESCRIPTION : Dans le cadre d'une opération intégrée, comportant une assistance technique et matérielle, des contrats de culture seront passés avec les producteurs. Ces contrats fixeront les obligations de l'Etat (représenté par l'O.N.H.) et des agriculteurs.

L'Etat (O.N.H.) s'engagera :

- à apporter aux producteurs l'assistance technique dont ils ont besoin ;
- à leur fournir les semences et les engrais nécessaires, dont le remboursement sera effectué par prélèvement sur la valeur des récoltes livrées ;
- à acheter aux producteurs la totalité de leurs récoltes au prix de 15 Dinars le quintal rendu dans les centres de collecte ouverts par l'O.N.H. et l'Office des Céréales.

Les producteurs s'engageront :

- à suivre les conseils qui leur seront donnés par les services techniques ;
- à utiliser les fournitures qui leur seront consenties pour les seuls besoins des cultures objets des contrats qu'ils auront passés ;
- à livrer la totalité de leur production dans les centres de collecte qui leur auront été désignés ;
- à rembourser l'intégralité des avances qui leur auront été accordées.

En 1973-1974 l'opération portera sur 3.000 hectares répartis entre les exploitations de l'O.T.D. et les agriculteurs privés ou groupés en Unités Coopératives de production.

En outre, l'Office National de l'Huile procédera à l'aménagement de l'unité d'extraction d'huile de Tébourouk, de telle manière que soit assuré le traitement de toute la production.

REALISATION : Par l'O.N.H., avec l'assistance technique du Maroc, et en étroite collaboration avec la Direction de la Production Agricole, l'Office des Céréales, l'INAT et les C.A.P.A.

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.N.H., de l'Office des Céréales et des C.A.P.A. Les achats des semences et engrais (de l'ordre de 50.000 F.) seront financés sur les ressources du Fonds de promotion de l'oléiculture. Pour l'aménagement de l'unité d'extraction de Tébourouk les crédits nécessaires seront prélevés sur la dotation budgétaire de 54.000 Dinars inscrite au budget de l'O.N.H.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- FIN :
- Préparer les cadres de tous niveaux à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées en vue du développement du secteur oléicole.
 - Spécialiser en oléiculture des techniciens du cadre moyen originaires des pays du Maghreb, de la Syrie et du Liban.
 - Former des ouvriers qualifiés dans les différents domaines de la création et de l'entretien des plantations d'oliviers ainsi que dans ceux intéressant les industries oléicoles.
 - Informer et former les producteurs (oléiculteurs et oléifacteurs) de telle manière qu'ils soient en mesure de mettre en oeuvre et d'appliquer les méthodes qui leur sont conseillées.

DESCRIPTION : Les séminaires, stages, journées d'études et visites commentées seront organisés au profit des cadres, ouvriers qualifiés et producteurs du secteur oléicole.

Il s'agira, à tous les niveaux, d'une formation pratique orientée sur la mise en oeuvre et l'exécution des programmes relatifs à la promotion de la production oléicole.

Le tableau ci-dessous résume les activités prévues pour l'exercice 1973-74 :

S t a g e s	Nombre de stages	Durée (jours)		Nombre de bénéficiaires	
		par stage	Total	par stage	Total
. Pays du Maghreb	1	50	60	40	40
. Cadres supérieurs	7	6	42	15	15
. Cadres moyens	23	6	138	15	120
. Enseignants	1	15	15	15	15
Total	31	67	249	85	190
. Ouvriers qualifiés	6	6	36	20	120
. " "	1	60	60	20	20
. " "	20	6	120	10	200
. " "	3	60	180	10	30
Total	30	132	396	60	370
. Producteurs	150	1 à 2	200	20	1.500

En outre, des chantiers-écoles seront ouverts :

Désignation	Nombre de chantiers-écoles				Nombre stagiaires
	Nord	Centre	Sud	Total	
Formation tailleurs	60	30	60	150	3.000
Formation cueil- leurs	10	5	5	20	1.000

REALISATION : L'Office National de l'huile (Service Technique Production) et le Projet FAC-SIDA-TUN 2 qui lui est rattaché sont les maîtres d'œuvre de l'opération dont la conception, la préparation, l'exécution et le financement seront assurés, en collaboration et avec la participation de la CREPC, de la Division de la Vulgarisation Agricole, ainsi que, pour les actions dont ils bénéficieront des Services et Organismes concernés.

Des commissions seront créées (une à l'échelon national, une à chacun des échelons régionaux) en vue de l'harmonisation et de la coordination des efforts qui seront entrepris, de la supervision et du contrôle des activités qui seront menées, ainsi que de l'analyse des résultats qui seront obtenus.

Les cours, causeries et exposés seront donnés par des spécialistes tunisiens et étrangers en poste en Tunisie, qui seront associés à l'élaboration des programmes. Les contacts pris à ce sujet font apparaître que l'ensemble des besoins peut être facilement couvert.

Les travaux pratiques, de même que l'accueil, l'animation et toutes les questions d'organisation et d'administration seront de la compétence du personnel permanent dont sont dotés le Centre Oléicole de Dougara et les établissements de la CREPC.

La base opérationnelle est, pour toutes les activités, le complexe oléicole de l'O.N.H. situé à Dougara. Ce complexe comprend :

- un centre de formation permettant l'accueil (cours, subsistance et hébergement) d'une centaine de stagiaires ;
- une plantation de 5.000 oliviers pour les démonstrations et travaux pratiques ;
- une huilerie équipée d'une chaîne classique et d'une chaîne superpressee pour la formation des spécialistes des industries oléicoles (et aussi la trituration des olives du domaine de Dougara et des exploitations voisines).

MOYENS : Les crédits nécessaires à la réalisation du programme s'élevaient, pour 1973-1974, à 121.300 D. se répartissant comme suit :

Désignation des rubriques	Dépenses		Recettes		Balance	
	Gt. Tunisien	Gt. Suédois	Gt. Tunisien	Gt. Suédois	Gt. Tunisien	Gt. Suédois
Formation						
- Fonctionnement						
. personnel	10.000	-	-	-	10.000	-
. subsistance stagiaires	5.000	2.500	-	-	5.000	2.500
. frais de fonctionnement	5.000	-	-	-	5.000	-
. vacations professeurs et conférenciers	-	2.500	-	-	-	2.500
. location cars	-	5.000	-	-	-	5.000
. Dotation spéciale pour formation tailleurs et cueilleurs	10.800	5.500	-	-	10.800	5.500
- Équipement						
. aménagement du Centre et remise en état locaux	-	22.500	-	-	-	22.500
. matériel et mobilier	15.000	-	-	-	15.000	-
. matériel pour démonstration et formation	-	10.000	-	-	-	10.000
- Courses et voyages d'études	-	3.500	-	-	-	3.500
Total Formation	45.800	51.500	-	-	45.800	51.500
Huilerie						
- Équipement						
. remise en état du matériel existant et vente du matériel réformé	10.000	-	10.000	-	-	-
. achat matériel neuf	2.000	12.000	-	-	2.000	12.000
- Fonctionnement						
. trituration 1500 tonnes olives (15 Dinars/tonne) - dépenses compensées par des recettes d'un même montant	22.500	-	22.500	-	-	-
Total Huilerie	34.500	12.000	32.500	-	2.000	12.000

Désignation des rubriques	Dépenses		Recettes		Balance (Montant des crédits nécessaires)	
	Et. Tun. sien	Ct. Soudois	Et. Tun. sien	Ct. Soudois	Et. Tun. sien	Ct. Soudois
<u>Domaine de Bouarata</u>						
Entretien des plantations toutes charges comprises (5.000 arbres x 1 Dinar/arbre) et vente des récoltes (5.000 arbres x 50 kg = 250 tonnes x 60 D.)	5.000	-	15.000	-	10.000	-
Total Domaine	5.000	-	15.000	-	10.000	-
TOTAL GENERAL	85.300	63.500	147.500	-	37.800	63.500

FIN

31

VUES